

Accueil et accompagnement

Étudiants en situation de handicap



ENS Cachan

Page

Universités & Ecoles

- Paris 1 - Panthéon-Sorbonne
- Paris 2 - Panthéon-Assas
- Paris 3 - Sorbonne Nouvelle
- Sorbonne Université, Faculté des Lettres
- Paris Descartes
- Sorbonne Université, Faculté de médecine - Faculté de sciences
- Paris 7 - Paris Diderot
- Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis
- Paris-Dauphine
- Paris 10 - Paris Nanterre
- Paris-Sud
- Paris-Est Créteil Val-de-Marne
- Paris 13
- Paris-Est Marne-la-Vallée (UPEM)
- Versailles St-Quentin-en-Yvelines
- Evry-Val-d'Essonne
- Cergy-Pontoise
- Institut national des langues et civilisations orientales
- Conservatoire national des arts et métiers
- École des hautes études en sciences sociales (EHESS)
- École nationale des chartes
- École normale supérieure Cachan (ENS Cachan)**

1	Vos interlocuteurs	2
	Structure	2
	Chargé-e d'accueil	2
	Permanences	2
	Modalités d'une 1 ^{re} prise de contact	2
2	Accompagnement pédagogique	3
	Aides humaines	3
	Aides techniques	3
	Organisation au sein de chaque département	3
	Bibliothèques	3
3	Médecine préventive	4
4	Orientation et insertion professionnelle	4
5	Vie pratique	5
	Accessibilité du cadre bâti et circulation	5
	Transports	5
	Hébergement	6
	Restauration	9
	Accompagnement	9
	Aides financières	9
6	Vie étudiante	11
	Activités associatives et culturelles	11
	Activités physiques et sportives	11
7	Solidarité et sensibilisation	11
8	Politique handicap	11
	Info plus...	11



ENS CACHAN

Ecole Normale Supérieure de Cachan

www.ens-cachan.fr

1 Vos interlocuteurs

✓ **Nom et localisation de la structure**

Relais handicap

Bâtiment d'Alembert - 1er étage

61 avenue du Président Wilson

94230 CACHAN

✓ **Présentation de la structure**

Le relais handicap de l'ENS Cachan a pour objectif d'accueillir et accompagner personnels et étudiants de l'école. Il s'agit de permettre aux personnes en situation de handicap de bénéficier de bonnes conditions de travail ou d'études, qu'il s'agisse de candidats aux concours, d'élèves, d'étudiants ou de personnels.

www.ens-cachan.fr

(rubrique Campus puis sous-rubrique Pôle médico-social)

✓ **Nom de la chargée d'accueil**

Caroline Lacharnay

01.47.40.20.04

cellule-handicap@ens-cachan.fr

✓ **Permanences**

Lundi, mardi, vendredi sur RDV de 9h à 16h45

Jeudi de 14h à 16h45 sans RDV

Le relais handicap se trouve au premier étage du bâtiment d'Alembert.

✓ **Modalités d'une première prise de contact**

Prise de contact par mail (cellule-handicap@ens-cachan.fr), téléphone (01.47.40.20.04) ou directement en se présentant au relais handicap (bâtiment d'Alembert).



ENS CACHAN

Ecole Normale Supérieure de Cachan

www.ens-cachan.fr

2 **Accompagnement pédagogique**

*Suite à l'évaluation des besoins par la structure d'accueil, un plan personnalisé d'accompagnement de l'étudiant handicapé (PAEH) est élaboré en concertation avec l'équipe plurielle, notamment le service médical de prévention et de promotion de la santé et les équipes pédagogiques.
Ce plan peut comprendre les éléments suivants :*

✓ **Aides humaines**

Les aides suivantes sont possibles : tutorat, interprète LSF, codeur LPC, soutien pédagogique.

✓ **Aides techniques**

Prêt de matériel, gratuité des photocopies et adaptation des supports pédagogiques.

✓ **Organisation au sein de chaque département**

Les étudiants en situation de handicap désirant obtenir de plus amples informations concernant leurs conditions d'études à l'ENS Cachan sont incités à prendre directement contact avec les départements d'enseignement ou les laboratoires (coordonnées disponibles via le site web de l'ENS), ou contacter les responsables d'année.

Pour les étudiants ayant intégré l'école, un plan d'accompagnement de l'étudiant handicapé (PAEH) est élaboré de façon concertée entre le relais handicap, la médecine préventive, et les départements concernés. Il prévoit les aménagements dont les étudiants ont besoin, que ce soit pour suivre les cours ou pour les examens.

✓ **Les bibliothèques**

A consulter : www.bibli.ens-cachan.fr



ENS CACHAN

Ecole Normale Supérieure de Cachan

www.ens-cachan.fr

3 Médecine préventive et de promotion de la santé

Une équipe pluridisciplinaire accueille, écoute, informe les étudiants, dans le respect du secret professionnel, et leur propose des consultations gratuites sur rendez-vous. Elle délivre des attestations relatives à la pratique sportive, organise des actions de prévention et de promotion de la santé.

Pour les étudiants handicapés, les médecins de ce service, désignés par la CDAPH, donnent un avis sur les demandes de temps majoré, d'aménagements ou aides aux examens et concours effectuées par l'étudiant. La notification des aménagements sera faite par l'autorité administrative sur la base de cet avis médical et de l'équipe plurielle.

Nom du service : Service de Médecine Préventive

Lieu : Bâtiment Iris

Nom et coordonnées du contact : Dominique Deval (IDE), 01 47 40 76 57

L'équipe est composée d'un médecin, actuellement en recrutement, d'une infirmière à temps plein. Au-delà, l'ENS Cachan propose la possibilité de consulter une psychologue. Un accueil social est également organisé.

L'ensemble des services est rassemblé au sein d'un pôle médico-social qui permet à l'ENS Cachan de proposer une mission d'accueil, d'information, de soins paramédicaux et d'orientation. L'équipe veille également aux échanges pluridisciplinaires au sein du pôle médico-social de l'ENS en associant chargée de mission handicap, responsable de l'action sociale et du relais handicap et psychologue.

www.ens-cachan.fr/version-francaise/campus/pole-medico-social/

4 Orientation et insertion professionnelle

La **structure Handicap** travaille en étroite collaboration avec le Service d'aide à l'orientation et à l'insertion professionnelle, qui accompagne les étudiants dans la construction de leur projet professionnel, de la première année d'études à l'entrée sur le marché du travail.

Le suivi des offres de stages est assuré par le bureau des études et de la vie étudiante.

Contact : Odile Malezieux

odile.malezieux@ens-cachan.fr



ENS CACHAN

Ecole Normale Supérieure de Cachan

www.ens-cachan.fr

5 Vie pratique

✓ Accessibilité du cadre bâti et circulation

Il est important de se faire connaître auprès de la structure Handicap de l'établissement d'enseignement supérieur avant même l'inscription administrative, afin d'évaluer les conditions d'accès et de circulation dans l'enceinte de l'établissement. Pour les étudiants à mobilité réduite, une visite du site est souhaitable durant le cycle terminal du lycée.

L'ensemble des bâtiments d'enseignement du campus de Cachan dispose d'ascenseurs et de toilettes adaptées et accessibles.

NB : Selon la formation choisie, l'ensemble des cours n'est pas uniquement dispensé à Cachan et certains cours ont lieu dans une université partenaire (se renseigner auprès des départements puis des universités concernées).

Dans le cadre de son déménagement sur le plateau de Saclay en 2018, la nouvelle ENS aura pour vocation d'accueillir tout public dont des groupes de personnes handicapées. Cette construction veille à la cohérence et à la continuité des parcours ainsi qu'au repérage et à l'orientation pour tous.

Ses nouveaux locaux et équipements seront entièrement accessibles aux différents publics.

Info +

L'accès aux lieux publics des personnes aveugles accompagnées de chiens-guides ou d'assistance est défini par le décret n° 2014-362 du 20 mars 2014.

✓ Transports

S'orienter vers l'établissement :

www.ens-cachan.fr/version-francaise/outils/plan-d-acces/plan-d-acces-53.kjsp

S'orienter vers la structure Handicap : bâtiment d'Alembert (n° 1 sur le plan)

Il est possible de disposer d'une place de parking sur le campus.

■ Prise en charge d'un service de transport adapté ou d'un véhicule personnel

Île-de-France Mobilités (anciennement STIF) a mis en place un service spécifique de transport de porte à porte pour les élèves et les étudiants en situation de handicap. Service collectif, il permet le transport groupé d'élèves et d'étudiants dans des véhicules de petite capacité et adaptés à leurs besoins. Le fonctionnement de ce service est défini en fonction des emplois du temps des usagers. Ce service requiert un avis favorable de la CDAPH.

Formulaire de demande de transport à télécharger sur :

<https://www.iledefrance-mobilites.fr/le-reseau/transports-scolaires-adaptes-4/>

Etudiants résidant en Seine-et-Marne (77)

C'est le Conseil départemental qui organise les transports scolaires des élèves et étudiants handicapés. **Pour connaître les modalités de prise en charge :**

www.seine-et-marne.fr/Solidarite/Handicap/Transport/Le-transport-adapte



ENS CACHAN

Ecole Normale Supérieure de Cachan

www.ens-cachan.fr

5 Vie pratique

■ Transports en commun : Forfait Améthyste

Ce forfait annuel est réservé entre autres aux personnes handicapées sous conditions de ressources ou de statut résidant en Île-de-France. Il permet à son bénéficiaire de se déplacer de manière illimitée sur tous les modes de transport. Il est financé et distribué par les départements d'Île-de-France, qui décident des conditions d'éligibilité et peuvent également demander une participation financière aux bénéficiaires.

Il faut déjà disposer d'une carte Navigo personnalisée (www.navigo.fr). La demande de forfait Améthyste s'effectue ensuite auprès du Département ou du CCAS de la commune de résidence.

Info +

Pour le département de Paris, ce forfait, appelé Navigo Emeraude Améthyste, est réservé aux personnes habitant à Paris depuis au moins 3 ans.

■ Service de transport collectif adapté : Dispositif PAM

Il s'agit d'un service de transport spécialisé destiné aux personnes se trouvant dans l'incapacité d'emprunter les transports en commun ou pour lesquelles cela représente une pénibilité excessive. Ce service met à disposition des véhicules adaptés pour se déplacer en Île-de-France quel que soit le motif du voyage. Il est proposé dans l'ensemble des départements franciliens.

Chaque département possédant son propre service PAM, il est nécessaire de faire une demande d'adhésion auprès de l'agence dont dépend le domicile du demandeur.

<https://www.vianavigo.com/accessibilite/service-PAM>

Info +

Ce dispositif est destiné aux déplacements en lien avec des activités de loisirs, ou d'ordre professionnel et n'est donc pas un service de transport scolaire.

■ VIANAVIGO

Ce service informe les personnes en situation de handicap sur l'accessibilité des transports en commun d'Île-de-France. Il procure également une aide personnalisée pour concevoir un itinéraire.

<https://www.vianavigo.com/accueil>

✓ Hébergement

Pour les élèves normaliens à besoins spécifiques, il est possible de s'adresser au relais handicap pour obtenir un logement adapté.



ENS CACHAN

Ecole Normale Supérieure de Cachan

www.ens-cachan.fr

5 Vie pratique

■ Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS)

La demande de logement en résidence universitaire (et de bourse d'enseignement supérieur) est gérée par les CROUS et fait l'objet d'un dossier social étudiant, qui est un document unique. Cette demande s'effectue par internet entre le 15 janvier et le 31 mai. Il existe deux types de résidence universitaire :

- les résidences universitaires traditionnelles (chambres en structure collective) ouvrant droit au bénéfice de l'allocation de logement social (ALS - voir aides financières)
- les résidences conventionnées (studios) ouvrant droit au bénéfice de l'aide personnalisée au logement (APL - voir aides financières).

Les étudiants peuvent via le site www.messervices.etudiant.gouv.fr faire une demande de logement (6 vœux sur 3 secteurs et 2 vœux par secteur).

CROUS de Créteil www.crous-creteil.fr

Le CROUS de Créteil offre des logements adaptés pour personnes à mobilité réduite (PMR) répartis sur plusieurs résidences universitaires.

Connaître les résidences universitaires de l'académie et faire une demande :

<https://www.messervices.etudiant.gouv.fr>

Le CROUS met à votre disposition ce portail pour un accès simplifié à tous les services en ligne de la vie étudiante (bourses, logement, etc ..).

Pour les situations nécessitant un accompagnement :

Service social : social@crous-creteil.fr

Mme Guimaraes - Cheffe du service social - maria.guimaraes@crous-creteil.fr

Des assistantes sociales du service social du CROUS accueillent et accompagnent les étudiants dans leurs démarches. Elles exercent au sein des universités, des résidences et au Crous. Elles reçoivent uniquement sur rendez-vous.

Coordonnées des assistantes sociales :

www.crous-creteil.fr/aides-sociales/service-social

social@crous-creteil.fr

■ Associations de logement étudiant à but non lucratif

Les associations proposent des logements en résidence ou en foyer, à des tarifs (redevances) pouvant être assez contrastés mais se situant dans une moyenne de 450 euros. Il est généralement demandé des droits d'inscription (de 35 à 90 euros) et un dépôt de garantie qui peut être financé grâce à l'avance LOCA-PASS (voir aides financières). Des services, à nouveau assez contrastés (loisirs, culture, restauration) peuvent être proposés selon les structures. Les logements proposés ouvrent droit, le plus souvent, aux aides au logement (APL ou ALS - voir aides financières).



ENS CACHAN

Ecole Normale Supérieure de Cachan

www.ens-cachan.fr

5 Vie pratique

› Association pour le logement des jeunes travailleurs : ALJT

Des logements adaptés pour personnes à mobilité réduite sont recensés dans chaque résidence. Un dossier unique est à constituer (même lorsque l'on postule pour plusieurs résidences). Tous les logements sont conventionnés APL.

<https://www.aljt.com>

› Association des résidences et foyers de jeunes : ARFJ

www.arfj.asso.fr

Les résidences et foyers s'adressent principalement aux jeunes âgés de 18 à 25 ans. Plus de 2000 lits sont proposés en Ile-de-France (à Paris et dans les Hauts-de-Seine).

Pour connaître les modalités d'accueil et établir un dossier, contacter chaque foyer.

› Union nationale pour l'habitat des jeunes : UNHAJ www.unhaj.org

Propose des solutions de logement et des services (emploi, info santé, restauration, sorties et loisirs) pour les jeunes de 16 à 30 ans. Il existe en Ile-de-France 27 structures. Pour connaître les modalités d'accueil et établir un dossier, contacter chaque foyer.

› Union nationale des maisons d'étudiants : UNME www.unme-asso.com

Hébergement d'étudiants français et étrangers, de 16 à 25 ans, majoritairement des jeunes filles. Une fiche descriptive complète de chaque foyer est donnée.

Pour connaître les modalités d'accueil et établir un dossier, contacter chaque foyer.

■ Enseignes proposant des résidences étudiantes avec logements adaptés

› STUDEFI (EFIDIS) www.studefi.fr

Ce groupe propose des logements adaptés dans les Yvelines (Montigny-le-Bretonneux), l'Essonne (Massy, Orsay), les Hauts-de-Seine (Boulogne, Châtillon, Courbevoie, Ville d'Avray), la Seine-St-Denis (Aubervilliers, Le Raincy, Neuilly-Plaisance), le Val-de-Marne (Villiers sur Marne), le Val d'Oise (Cergy) et à partir de septembre 2018, en Seine-et-Marne (Noisiel).

Carole Coppolani : ccoppolani@efidis.fr (01 75 77 33 27)

› FAC HABITAT www.fac-habitat.com

Association proposant des logements en résidence aux étudiants et jeunes de moins de 30 ans. Le site mentionne l'existence de logements pour étudiants à mobilité réduite mais il faut contacter les résidences individuellement pour connaître leurs modalités d'accueil exactes.



ENS CACHAN

Ecole Normale Supérieure de Cachan

www.ens-cachan.fr

5 Vie pratique

✓ **Restauration**

Le campus de l'ENS de Cachan dispose d'un restaurant universitaire géré par le CROUS de Créteil. Des travaux de mise en conformité ont été effectués et ce restaurant universitaire a obtenu l'attestation d'accessibilité (guidage extérieur, ascenseur, sanitaires adaptés...).

✓ **Accompagnement**

Le CIDJ a développé le programme **HandiJeunes** destiné aux jeunes en situation de handicap. Une équipe de conseillers propose de nombreux services qui s'appuient sur un accompagnement sur mesure, une écoute personnalisée, des méthodes et des outils adaptés.

www.cidj.com/handijeunes-aidez-les-jeunes-handicapes-a-etre-acteurs-de-leurs-choix/handijeunes-au-service-des-jeunes-et-des-familles

✓ **Aides financières**

Des aides ponctuelles (notamment pour le matériel) peuvent être accordées par le relais handicap aux étudiants de l'ENS.

Des aides financières sont octroyées aux étudiants, certaines d'entre elles au titre de leur handicap :

› **Bourse sur critères sociaux, aide au mérite**

Aides gérées par le CROUS. Un dossier social étudiant est à constituer. La démarche se fait entre le 15 janvier et le 31 mai auprès du CROUS de son académie. Ces bourses sont attribuées sur critères sociaux mais des années de droits à bourse supplémentaires peuvent être accordées sous certaines conditions et notamment celles liées à la situation de handicap.

› **Bourse GIVEKA**

La fondation GIVEKA aide financièrement des étudiants de nationalité française ou suisse ayant subi un accident ou contracté une maladie et éprouvant des difficultés financières pour entamer ou poursuivre des études supérieures (accomplies en France ou à l'étranger). La bourse peut également être utilisée pour financer les frais médicaux ou les dépenses de santé. Contacter le service social du CROUS de votre académie.

› **Aide à la mobilité internationale**

Aide gérée par le service des relations internationales de votre établissement.

› **Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) pour les moins de 20 ans, allocation aux adultes handicapés (AAH), prestation de compensation du handicap (PCH), autorisation de prise en charge par IDF Mobilités ou le Conseil départemental de certains frais de transport domicile-lieu d'études : aides gérées par la MDPH**



ENS CACHAN

Ecole Normale Supérieure de Cachan

www.ens-cachan.fr

5 Vie pratique

› Aide à la compensation du handicap pour les étudiants en stage obligatoire :

gérée par l'AGEFIPH

www.agefiph.fr/Personne-handicapee/Compensation-du-handicap/Aides-a-la-compensation-du-handicap

› Aides au logement

■ La Caisse d'allocations familiales (CAF) verse, sous condition de ressources, deux types d'aides au logement qui ne sont pas cumulables :

* **Aide personnalisée au logement (APL)** : Elle est versée directement par la CAF au bailleur et concerne la location de logements conventionnés.

* **Allocation de logement à caractère social (ALS)** : L'ALS ne peut être versée que si le logement n'est pas conventionné.

■ Avance LOCA-PASS : C'est un prêt sans intérêt permettant à l'étudiant de financer le dépôt de garantie qui peut lui être réclamé lors de la location d'un logement.

<https://www.actionlogement.fr/l-avance-loca-pass>



ENS CACHAN

Ecole Normale Supérieure de Cachan

www.ens-cachan.fr

6 Vie étudiante

✓ **Activités associatives et culturelles**

Bureau des Etudiants (BDE) :

www.ens-cachan.fr/version-francaise/campus/vie-associative/bureau-des-etudiants-bde--21420.kjsp

✓ **Activités physiques et sportives**

Bureau des Sports (BDS) :

www.ens-cachan.fr/version-francaise/campus/vie-associative/bureau-des-sports-bds--21384.kjsp

www.bds.ens-cachan.fr/

7 Solidarité et sensibilisation

Les missions définies dans la première Charte université-handicap, signée en 2007, puis reprise et enrichie en 2012, portent notamment sur la sensibilisation autour du handicap en direction de la communauté universitaire (enseignants et étudiants). Ainsi, ont été mises en œuvre l'an dernier des actions telles que la journée Handivalides, la campagne de sensibilisation FIH (France Intégration Handicap).

L'ENS Cachan fait également partie du groupe de travail Paris-Saclay sur le Handicap, notamment au travers du projet Handiversité, qui vise à fédérer les différents acteurs du plateau de Saclay (formation, recherche, entreprises, associations) autour de la question du handicap.

www.campus-paris-saclay.fr/Vie-de-Campus/Science-et-Societe/Handiversite

La mission handicap de l'ENS Cachan est également présente sur les réseaux sociaux : https://twitter.com/missionH_ENSC

8 Politique handicap

Un schéma directeur pluriannuel en matière de politique de handicap est défini par chaque établissement d'enseignement supérieur. Il présente les diverses actions mises en place, notamment les mesures nécessaires à l'accueil et à la réussite des étudiants présentant un handicap ou un trouble invalidant de la santé.

Le schéma directeur de l'établissement est en cours d'élaboration.

Infos plus...

Site du Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche dédié aux étudiants handicapés :

www.handi-u.fr

À télécharger ou consulter

Guide de l'accompagnement de l'étudiant handicapé

Service social étudiant de l'ENS Cachan :

Caroline Lacharnay (également correspondante handicap) : 01.47.40.20.04

cellule-handicap@ens-cachan.fr

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
Office national d'information sur les enseignements et les professions
Publication de l'Onisep Ile-de-France
Directeur de la publication : Michel Quééré
Délégué régional : Laurent Hugot
Déléguée régionale adjointe : Virginie Cousin Douel
Chef de projet : Nathalie Vallet

Conception éditoriale :
Catherine Vassilleff, Inspectrice de l'éducation nationale chargée de l'information et de l'orientation
Elka Parvanova, Responsable du service Handicap - Université Paris 8
Marie Coutant, Chargée de mission handicap - EHESS
Patrick Courilleau, Chargé de mission handicap - Université de Cergy-Pontoise
Emilie Cohen, Responsable du relais handicap - Université Paris Diderot
Ivan Botte, Chargé de mission handicap - Université Paris 3
Dominique Archambault, Chargé de mission handicap - Université Paris 8
Nathalie Vallet, Chargée du dossier handicap - Onisep Ile-de-France

Conception graphique : Sylvie Geoffroy
Avril 2015 - Mise à jour Mars 2018
Reproduction, même partielle, interdite sans accord préalable de l'Onisep Ile-de-France

